



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

**SCHÉMA
VENDÉE
ENFANCE FAMILLE
2022-2026**



LE MOT DU PRESIDENT

Chef de file des politiques de solidarités, la protection de l'enfance est l'une des missions premières du Département.

Pour accomplir cette mission, le Conseil Départemental souhaite s'appuyer avant tout sur une politique familiale volontariste : nous voulons accompagner et aider toutes les familles car toutes peuvent rencontrer des difficultés à un moment ou à un autre. L'éducation appartient avant tout aux parents, la famille est le premier lieu où s'exercent les valeurs de solidarité. C'est la cellule de base de notre société, au sein de laquelle chacun se construit.

Les cinq axes du plan d'action de ce nouveau schéma poursuivent les objectifs de soutenir et renforcer le travail de prévention à destination des enfants, jeunes et familles vendéennes, d'améliorer le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger, d'adapter les modalités d'accompagnement et d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles, de fluidifier les parcours des enfants et jeunes et renforcer leur suivi et de renforcer la gouvernance et le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance.

Toutes les familles du Département peuvent bénéficier des dispositifs initiés par le Département dans les champs de l'éducation, de la culture, ou de la solidarité. Cependant, il en est qui traversent des difficultés qui nous conduisent à mettre en œuvre des accompagnements spécifiques et de pouvoir parfois les suppléer auprès de leurs enfants.

Pour autant, seul, le Département n'a pas tous les outils et doit pouvoir s'appuyer sur un partenariat de chaque instant avec les services de l'Etat dans les domaines de l'Education, de la Santé, de la Justice pour mener à bien cette mission complexe pour aider tous les enfants de Vendée à devenir des adultes debout.

La protection de l'enfance est un enjeu majeur auquel le Département doit répondre. Il s'y engage par ce schéma pour les 5 prochaines années.

Alain LEBOEUF
Président du Conseil Départemental

PREAMBULE

Le schéma Vendée enfance famille 2022-2026 répond aux obligations de l'Article L312-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles qui prévoit l'adoption par l'Assemblée Départementale d'un schéma déclinant la politique publique de protection de l'enfance pour une période maximum de cinq ans et qui apprécie la nature, le niveau et l'évolution des besoins de la population, dresse le bilan quantitatif et qualitatif de l'offre existante et détermine les perspectives et les objectifs de développement de l'offre sur la période fixée. Ce schéma traverse les champs d'action de toutes les directions du Pôle Solidarités et Famille et au-delà vient en complément des actions de soutien aux familles déployées sur le Département dans le champ de l'Education, de la culture, du sport, du tourisme etc....

Notre précédent schéma adopté le 14 juin 2016 est arrivé à son terme en 2021. Au-delà de l'élaboration de son bilan, l'année 2022 a donné lieu à l'élaboration de notre nouveau plan d'actions. Une large concertation concrétisée par une participation de plus de 140 partenaires et agents de la collectivité aux 5 groupes de travail a fait suite au lancement et au cadrage de la démarche d'élaboration collaborative. Les avancées ponctuées par les rencontres et validation du comité technique et du comité de pilotage ont finalement permis de proposer au vote des élus du Département 26 nouvelles actions à décliner sur les cinq années de ce nouveaux schéma.

Celles-ci ont été déterminées à partir du diagnostic de l'offre sociale et médico-sociale existante et de l'évaluation des besoins des populations concernées.

Bien que le nombre de mineurs en Vendée soit resté stable au cours des cinq dernières années, les besoins en protection de l'enfance, ont connu une forte croissance: +26% d'enfants faisant l'objet d'une information préoccupante, +16% de bénéficiaires d'interventions éducatives à domicile, +25% d'enfants confiés.

Si le département connaît un taux d'enfants confiés parmi les plus faibles de la région Pays de Loire et de France et a engagé des efforts financiers constants et soutenus sur cette période, nous nous devons de continuer à répondre aux besoins des enfants et leurs familles face aux évolutions de contexte et à de nouveaux enjeux.

Entre autres,

- la démographie et la désertification médicale amènent à amplifier notre participation au suivi de la santé des enfants les plus jeunes ;
- l'évolution des structures familiales, notamment les séparations conjugales et l'augmentation des situations de monoparentalité, pouvant conduire à des situations de crise ou de précarité, appellent à plus de soutien et à de nouvelles modalités de réponses aux besoins de conciliation vie de famille, vie professionnelle, vie personnelle ;
- le défi des délais d'attente de prises en charge sociales, médico-sociales ou sanitaires invitent à imaginer les modalités d'accueil ou d'accompagnement qui permettent de répondre à des besoins spécifiques ;

- la protection de l'enfance étant à la fois l'affaire de tous et l'écriture d'histoires singulières nous nous devons de renforcer les formations croisées, de partager les connaissances, de mieux identifier les besoins en territoires, de décloisonner les interventions et de nous appuyer sur les ressources des familles.

Le plan d'action de ce nouveau schéma 2022 -2026 s'articule alors autour de cinq axes :

- le soutien et renforcement du travail de prévention,
- l'amélioration du repérage et de l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger,
- l'adaptation des modalités d'accompagnement et d'accueil,
- la fluidification des parcours des enfants et jeunes,
- et le renforcement de la gouvernance et du pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance ;

Et poursuit 12 objectifs :

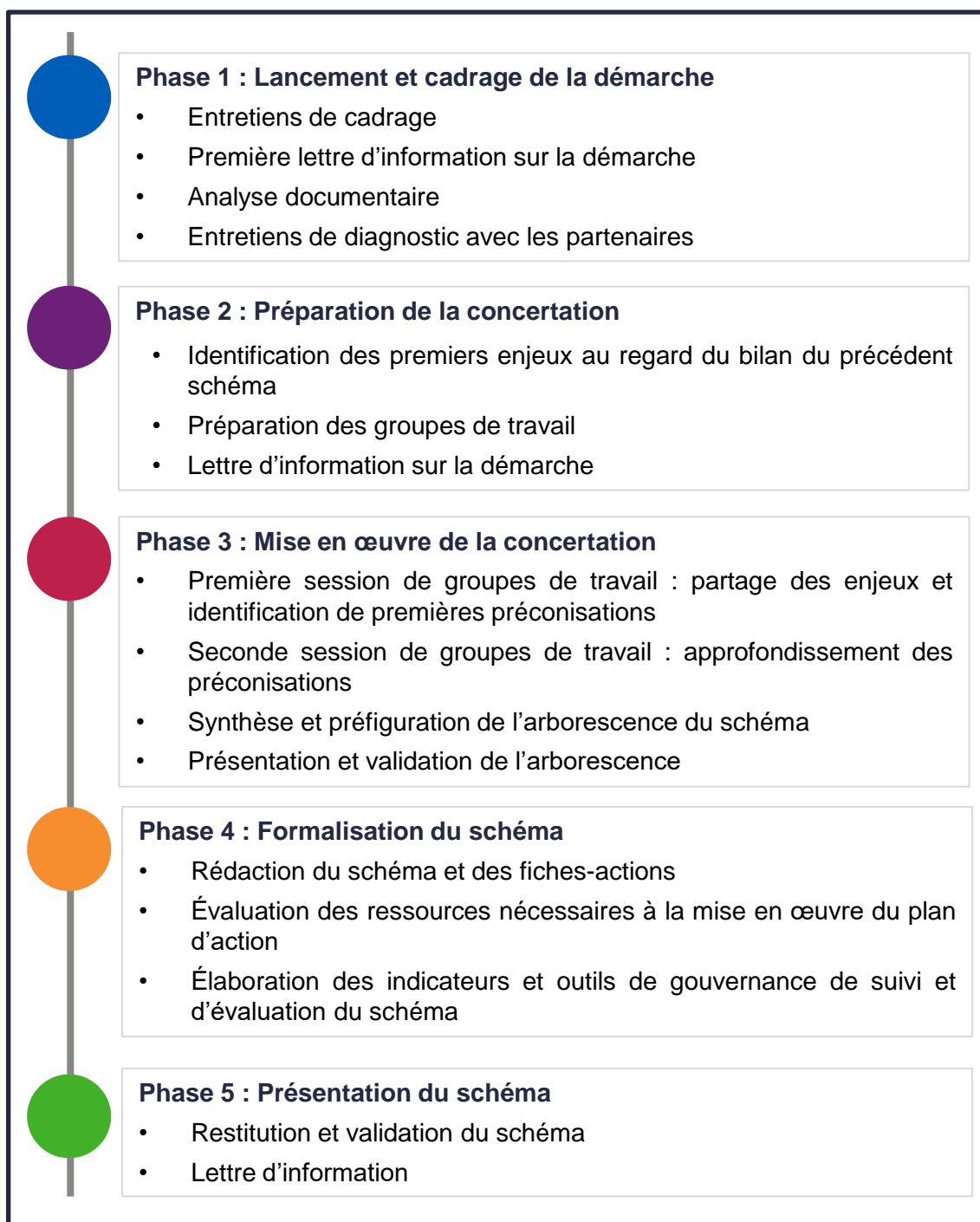
- Renforcer la prévention précoce à destination des futurs parents, jeunes parents et des enfants de moins de 6 ans ;
- Développer de nouvelles actions de prévention et de soutien à la parentalité et renforcer leur visibilité ;
- Renforcer l'interconnaissance, les partenariats et la formation entre les acteurs de la prévention et du soutien à la parentalité ;
- Développer une culture commune en matière de repérage des enfants en situation de danger ou de risque de danger ;
- Poursuivre l'adaptation des outils du dispositif de recueil et d'évaluation des informations préoccupantes ;
- Adapter les réponses en matière d'intervention à domicile ;
- Poursuivre la promotion de l'accueil familial ;
- Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques ;
- Renforcer la qualité et la coordination des parcours en protection de l'enfance ;
- Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes entre 16 et 18 ans ;
- Favoriser le partage d'information entre acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance ;
- Développer la coopération entre les institutions en charge de la protection de l'enfance ;

qui se déclinent au travers des 26 fiches actions suivantes.

SOMMAIRE

| | |
|---|----|
| Elaboration du schéma..... | 6 |
| Plan d'action..... | 7 |
| AXE 1 – Poursuivre et soutenir le travail de prévention à destination des enfants, jeunes et familles vendéennes..... | 8 |
| AXE 2 – Améliorer le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger..... | 19 |
| AXE 3 – Adapter les modalités d'accompagnement et d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles..... | 26 |
| AXE 4 – Fluidifier les parcours des enfants et jeunes et renforcer leur suivi..... | 37 |
| AXE 5 – Renforcer la gouvernance et le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance..... | 44 |
| Suivi du schéma..... | 50 |
| Glossaire..... | 51 |

- Les travaux d'élaboration du schéma Vendée enfance famille se sont déroulés en cinq étapes à compter de mars 2022 en associant toutes directions concernées du Conseil Départemental ainsi que la partenaires institutionnels et associatifs.



Les axes



Axe 1 : Poursuivre et soutenir le travail de prévention à destination des enfants, jeunes et familles vendéennes

3 objectifs

7 actions



Axe 2 : Améliorer le repérage et l'évaluation des situations de danger ou de risque de danger

2 objectifs

4 actions



Axe 3 : Adapter les modalités d'accompagnement et d'accueil aux besoins des enfants et de leurs familles

3 objectifs

8 actions

26 actions



Axe 4 : Fluidifier les parcours des enfants et jeunes et renforcer leur suivi

2 objectifs

4 actions



Axe 5 : Renforcer la gouvernance et le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance

2 objectifs

3 actions

Contexte et enjeux

❖ **Le soutien à la parentalité**

- ✓ L'accompagnement de la parentalité est un axe majeur de la politique de prévention et de protection de l'enfance du Département de la Vendée :
 - service de PMI et Service de l'Insertion, de Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS) renforcés,
 - nombreuses actions collectives déployées,
 - un réseau départemental dense,
 - un important travail déployé dans le cadre des mesures TISF...



Au cours du précédent schéma

3 infirmières PMI recrutées notamment pour la réalisation des bilans de santé en école maternelle

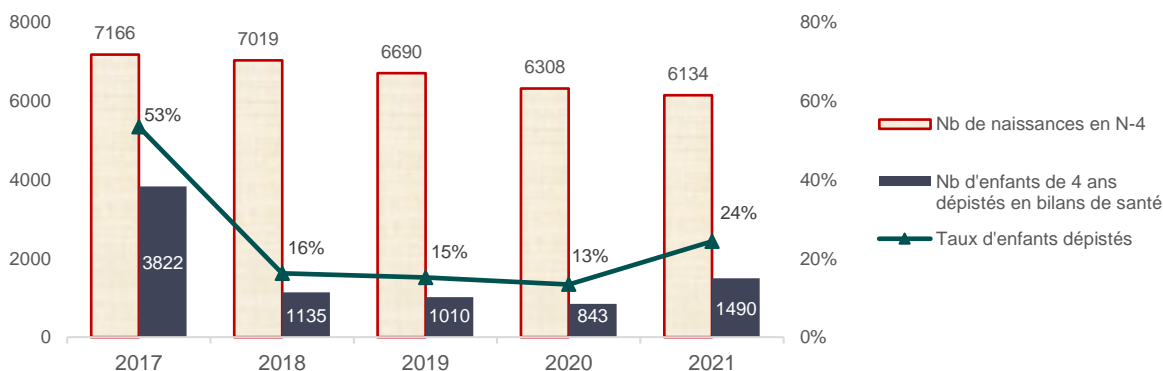
6 postes d'éducateurs de prévention créés

2 postes de sages-femmes créés sur 2022-2023

❖ **Pour poursuivre l'ambition de toujours mieux répondre aux besoins des enfants et leurs familles, différents enjeux identifiés**

- ✓ Enjeux repérés autour de la prévention précoce : des entretiens prénataux précoces (EPP) à réaliser de manière plus systématique dans un contexte national et local de difficultés de recrutement de médecins
- ✓ Le renforcement des bilans de santé des enfants de 4 ans réalisés dans les écoles maternelles.
- ✓ Le développement d'actions sur la prévention et l'accompagnement des victimes de violences intra-familiales, dans un contexte de progression des situations de vulnérabilité.
- ✓ Enjeu continu d'interconnaissance des acteurs intervenant en prévention

Evolution 2017-2021 des bilans de santé en écoles maternelles



Contexte et enjeux

- ❖ ***Le renforcement de la prévention des troubles du développement***
 - ✓ Un enjeu de développement de ces actions notamment dans le cadre de la prévention de l'utilisation des écrans chez les tous petits et ses conséquences

- ❖ ***L'instauration de temps de réflexion collectifs avec les adolescents et jeunes majeurs sur divers sujets :***
 - ✓ L'accompagnement des jeunes victimes de violences intrafamiliales et/ou sexuelles
 - ✓ La prise en charge des jeunes victimes de pratiques prostitutionnelles
 - ✓ L'insertion et l'autonomie des jeunes confiés
 - ✓ Le développement d'actions de préventions en lien avec les acteurs de l'éducation nationale et de la direction de l'enseignement catholique

Synoptique des objectifs et actions



Axe 1 : objectifs et actions

Objectif 1 : Renforcer les moyens du service PMI pour améliorer le déploiement du travail engagé en matière de prévention précoce à destination des futurs, jeunes parents et des enfants de moins de 6 ans

Action 1 : Renforcer l'intervention du service PMI

Action 2 : Viser les 100% de bilans de santé en écoles maternelles

Objectif 2 : Développer de nouvelles actions de prévention et de soutien à la parentalité pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et renforcer leur visibilité

Action 3 : Poursuivre et renforcer la visibilité des actions de prévention sur les territoires

Action 4 : Soutenir l'ouverture de lieux d'accueil « libres » à destination des parents

Action 5 : Associer les parents au travail de prévention et de protection de l'enfance

Action 6 : Déployer des ateliers dédiés à la parentalité adoptive

Objectif 3 : Renforcer l'interconnaissance, les partenariats et la formation entre les acteurs de la prévention et du soutien à la parentalité

Action 7 : Renforcer les partenariats engagés en matière de prévention et de parentalité

AXE 1 – POURSUIVRE ET SOUTENIR LE TRAVAIL DE PRÉVENTION À DESTINATION DES ENFANTS, JEUNES ET FAMILLES VENDÉENNES

Objectif 1 : Renforcer les moyens du service PMI pour améliorer le déploiement du travail engagé en matière de prévention précoce

Fiche action 1

Renforcer les interventions du service PMI



OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer la prévention pré et post natale
- Promouvoir les actions de prévention auprès des futurs et jeunes parents en développant et diversifiant des outils de communication adaptés aux différents usages



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Créer des nouveaux postes de sage-femmes et de puéricultrices
- Former les sages-femmes à l'entretien prénatal précoce (EPP) et le proposer à toutes les femmes enceintes dès le 4ème mois de grossesse
- Renforcer le suivi post natal pour les nourrissons par les puéricultrices et pour les mères par les sages femmes
- Communiquer l'offre de services de proximité auprès des familles et des maternités du département
- Proposer des rendez-vous ou des mises à disposition (MAD) dès réception des déclarations de grossesses ou des avis de naissance
- Développer des actions collectives précoces (ateliers toucher- sensoriel)



PILOTE(S)

- **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

ACTEURS ASSOCIES

- Maternités du département de la Vendée et proximité (Cholet)
- Caisse d'Allocations Familiales
- Direction de la communication du Département

INDICATEURS



- Nombre de postes de sages-femmes et de puéricultrices créés
- Nombre de professionnels (sages-femmes et puéricultrices) recrutés
- Nombre d'entretiens prénataux précoces réalisés
- Nombre de suivis pré et post natal en Maison Départementale des Solidarités et de la Famille (MDSF) et à domicile par les puéricultrices et les sage-femmes
- Nombre d'enfants bénéficiaires de consultations infantiles en PMI



CALENDRIER :

2022-2026

AXE 1 – POURSUIVRE ET SOUTENIR LE TRAVAIL DE PRÉVENTION À DESTINATION DES ENFANTS, JEUNES ET FAMILLES VENDÉENNES

Objectif 1 : Renforcer les moyens du service PMI pour améliorer le déploiement du travail engagé en matière de prévention précoce

Fiche action 2

Viser les 100% de bilans de santé en écoles maternelles

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Dépister les troubles du développement et des apprentissages des enfants âgés de 4 ans pour en favoriser la prise en charge précoce
- Simplifier l'organisation des bilans de santé en écoles maternelles et améliorer la connaissance du public afin de permettre l'adaptation des interventions post bilan
- Augmenter les moyens humains en créant de nouveaux postes de puéricultrices spécialisées et/ou d'infirmières et des postes d'agents administratifs
- Proposer des bilans de santé à 100% des enfants scolarisés en moyenne section dans les écoles maternelles

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Recruter de nouveaux postes d'infirmières et de puéricultrices spécialisées ainsi que d'agents administratifs
- Renforcer les échanges avec l'ARS pour améliorer la réactivité de prise en charge des enfants dépistés et prévenir la dégradation des situations ou pertes de chances de développement
- Informatiser la planification et le suivi de réalisation des bilans

PILOTE(S)

- **Protection Maternelle et Infantile (PMI)**

ACTEURS ASSOCIES

- Médecine générale
- Direction des Services Numériques (DSN)
- Service Pilotage Ressource et Evaluation (SPRE)
- Education Nationale (public et privé)
- Agence Régionale de Santé
- EPSM Georges Mazurelle

INDICATEURS

- Nombre de nouveaux postes spécialisés d'infirmières ouverts
- Nombre de puéricultrices spécialisées recrutées
- Mise en œuvre effective d'un outil informatisé et taux de mobilisation / de remplissage de cet outil par les équipes
- Nombre de bilan de santé en école maternelle et nombre d'enfants concernés

CALENDRIER :

2023-2026

Objectif 2 : Développer les actions de prévention et de soutien à la parentalité pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et renforcer leur visibilité

Fiche action 3

Poursuivre les actions de prévention sur les territoires et renforcer leur visibilité

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Identifier les territoires moins pourvus en actions de prévention à destination des parents, des enfants et des adolescents
- Poursuivre et encourager l'organisation de nouveaux temps de prévention et mobiliser des supports et techniques variés
- Renforcer la communication auprès des publics

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Identifier les territoires les moins pourvus et définir un plan de développement des actions de prévention (nouvelles et existantes)
- Valoriser auprès des professionnels les outils existants de présentation de l'offre (être parents 85 notamment)
- Développer des actions hors les murs (conseil conjugal, vie affective et sexuelle, dispositifs insertion jeunes...) et se rapprocher des communes et communautés de communes pour leur communication et organisation
- Poursuivre et développer en priorité au sein des territoires les moins pourvus les conférences préventives (usage des écrans, prévention des violences éducatives ordinaires, prévention du syndrome du bébé secoué...)
- Définir une programmation annuelle d'activités en lien avec les services des Bibliothèques Départementales de Vendée (BDV) et la direction de l'action culturelle, en veillant à l'équilibre géographique (opération « première page », ateliers, spectacles, expositions, dispositif « A lire ou à emporter » dans les salles d'attente des MDSF)
- Renforcer la communication autour des actions et ressources publiées par les services (site du CD, conférences de presse, affiches/ flyers)

PILOTE(S)

- **SP2T (pilote)**
- SIPAS (copilote)

ACTEURS ASSOCIES

- Direction de la communication
- Communes et communautés de communes (direction service petite enfance, crèches, Relais Petite Enfance, écoles maternelles, accueil enfance/ adolescents...)
- Services de proximité du PSF
- Bibliothèque de Vendée
- Service culture/jeunesse et direction action culturelle
- CAF, REAAP locaux
- MSA

INDICATEURS

- Nombre de conférences préventives organisées
- Nombre d'actions hors les murs mises en place
- Nombre de participants aux actions proposées et profils des publics

CALENDRIER :

2023-2026

Objectif 2 : Développer les actions de prévention et de soutien à la parentalité pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et renforcer leur visibilité

Fiche action 4

Soutenir l'ouverture de lieux d'accueil « libres » à destination des parents

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Permettre aux familles d'enrichir leur expérience parentale
- Atténuer les fragilités et permettre aux familles de reprendre confiance, guider, accompagner
- Disposer de temps de « répit » pour les familles face à des situations complexes

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Créer les conditions d'une expérimentation de relai parental
 - accueil ouvert à tous avec participation financière, maximum 2 mois, 6 à 10 places ;
- Créer une structure de type « maison des parents » à vocation de lieu ressource d'information et d'orientation pour tous les parents :
 - information sur les dispositifs existants
 - premier accueil et orientation vers les Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF) et autres institutions
- Valorisation du site EtreParent85.fr comme outil ressource dédié à la parentalité et à la prévention

PILOTE(S)

- **Direction Enfance Famille (pilote)**
- Direction de l'Insertion et de l'Accompagnement Social (copilote)

ACTEURS ASSOCIES

- Service Pilotage de la Transversalité en Territoire
- CAF
- MSA

INDICATEURS

- Mise en place effective d'une structure de relai parental
- Nombre de parents et enfants accompagnés dans une structure de relai parental
- Mise en place effective d'une structure de type maison des parents
- Nombre de parents et enfants accueillis par la maison des parents
- Evolution du nombre d'enfants accueillis en urgence au sein des territoires

CALENDRIER

- 2024 - 2026

Objectif 2 : Développer les actions de prévention et de soutien à la parentalité pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et renforcer leur visibilité

Fiche action 5

Associer les parents au travail de prévention et de protection de l'enfance

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Accompagner les parents (développer l'aller-vers) pour construire avec eux les solutions les mieux adaptées à leur situation
- Favoriser la coopération des parents lorsque leurs enfants font l'objet d'une mesure d'aide sociale à l'enfance
- Valoriser les compétences parentales

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Renforcer le travail de collaboration avec les parents
- Se doter d'un dispositif de conférences familiales
- Associer les parents à la rédaction des outils à leur destination (communications PMI, ASE, Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP) ...)
- Associer les parents et les enfants à la conception et l'organisation d'actions collectives de prévention
- Poursuivre/Renouveler les actions collectives avec les parents d'enfants confiés

Les conférences familiales sont des espaces de rencontre et de dialogue à vocation à traiter une situation sociale : relations intrafamiliales, protection de l'enfance, handicap, grand âge, difficultés de vie scolaire, lutte contre la précarité, logement, insertion sociale et professionnelle, etc. en rendant les familles actrices de leur projet de vie. Elles se fondent sur le concept d'*empowerment*, dont le principe est de restituer le pouvoir d'agir des familles. Le coordinateur des conférences familiales, neutre, indépendant et formé à ce rôle, réunit les conditions favorables au déroulement de la conférence familiale, lors de laquelle la famille et son réseau élaborent un plan d'actions concret.

PILOTE(S)

- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE) – pilote**
- Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS) – copilote

ACTEURS ASSOCIES

- Service communication du Département
- Service formation du Département
- Associations

INDICATEURS

- Nombre de conférences familiales mises en place
- Nombre de professionnels formés
- Evolution du nombre d'entrées sur les dispositifs de protection de l'enfance (ex : AED)
- Bilan de la relation parents/ professionnels : résultats des questionnaires de satisfaction

CALENDRIER

2024 - 2026

Objectif 2 : Développer les actions de prévention et de soutien à la parentalité pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et renforcer leur visibilité

Fiche action 6

Déployer des ateliers dédiés à la parentalité adoptive

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Mieux accompagner les foyers titulaires d'un agrément en vue d'adoption et les parents adoptifs dans la compréhension des enjeux de la filiation adoptive
- Favoriser une réponse adaptée aux besoins spécifiques de l'enfant adopté.
- Mieux appréhender, comprendre et repérer les besoins des enfants adoptés au regard de leur histoire pré-adoptive (difficulté d'attachement, existence d'un syndrome de stress post traumatique...)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place des ateliers d'échanges et de partage d'expériences à destination des foyers agréés et/ou parents adoptifs
- Proposer des conférences ou actions conjointes avec le secteur associatif sur les enjeux de la filiation adoptive
- Déployer une communication dédiée au lien avec l'enfant adopté à destination des foyers agréés et/ou parents adoptifs et partagée avec le secteur associatif

PILOTE(S)

- **Service Adoption et Administration Ad'hoc (AAA)**

ACTEURS ASSOCIES

- Ecoute Parent, Enfance et Famille d'Adoption
- La Maison Départementale des Adolescents (MDA)
- Conseil départemental – PMI
- Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- CAF

INDICATEURS

- Nombre d'ateliers et de conférences
- Nombre de participants
- Nombre de familles différentes participants à ces actions
- Evolution du nombre d'Informations Préoccupantes (IP) ou de mesures sollicitant un accompagnement éducatif ponctuel concernant des familles adoptantes

CALENDRIER

2023-2026

AXE 1 – POURSUIVRE ET SOUTENIR LE TRAVAIL DE PRÉVENTION À DESTINATION DES ENFANTS, JEUNES ET FAMILLES VENDÉENNES

Objectif 3 : Renforcer les partenariats et la formation entre les acteurs de la prévention et du soutien à la parentalité

Fiche action 7

Renforcer les partenariats en matière de prévention et de parentalité

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser l'interconnaissance des acteurs de la prévention et du soutien à la parentalité
- Promouvoir les services existants et les actions parentalité (Schéma Départemental de Services aux familles et Schéma Vendée Enfance Famille)
- Outiller davantage les acteurs intervenant auprès des familles dans leurs missions de conseils et orientations
- Animer une coordination des partenaires autour de thématiques stratégiques

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Organiser sur chacun des territoires un temps fort autour de la parentalité en lien avec les Réseaux d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement à la Parentalité (REAAP) locaux et les EPCI
- Poursuivre l'animation de projets thématiques départementaux (prostitution des mineurs, santé, harcèlement, usages du numériques...)
- Organiser des formations mutualisées liées à la prévention et à la parentalité
- Renforcer et développer les temps de la sensibilisation des partenaires locaux :
 - sur les EPCI via les acteurs jeunesse et les Conventions Territoriales Globales par exemple
 - avec les acteurs de la santé en territoire via les Communautés Professionnelles Territoriales de Santé et les Contrats Locaux de Santé notamment

PILOTE(S)

- **Service Pilotage de la Transversalité en Territoire (SP2T)**

ACTEURS ASSOCIES

- Direction Enfance Famille, Direction des Solutions Numériques, Direction de l'Insertion et de l'Accompagnement Social, Observatoire Vendéen de la Protection de l'Enfance...
- MSA, ARS, Education Nationale, DDEC, CAF, Justice, Maison Départementale Personnes Handicapées (MDPH), Pôle ressource Handicap...

INDICATEURS

- Mise en œuvre effective de forum parentalité et nombre de participants par territoire
- Nombre de thématiques investies et nombre de groupes de travail avec les partenaires sur une thématique spécifique
- Nombre de formations mutualisées proposées

CALENDRIER :

2023 – 2026

1 fois / an pour le forum parentalité

Synoptique des objectifs et actions

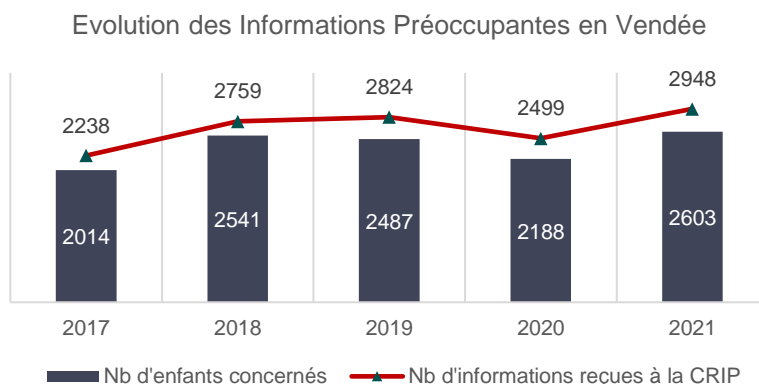


Axe 1 : calendrier de mise en œuvre

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|--|------|------|------|------|------|
| <i>Objectif 1 : Renforcer les moyens du service PMI pour améliorer le déploiement du travail engagé en matière de prévention précoce à destination des futurs, jeunes parents et des enfants de moins de 6 ans</i> | | | | | |
| Action 1 : Renforcer l'intervention du service PMI | | | | | |
| Action 2 : Viser les 100% de bilans de santé en écoles maternelles | | | | | |
| <i>Objectif 2 : Développer de nouvelles actions de prévention et de soutien à la parentalité pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes et renforcer leur visibilité</i> | | | | | |
| Action 3 : Poursuivre les actions de prévention sur les territoires et renforcer leur visibilité | | | | | |
| Action 4 : Soutenir l'ouverture de lieux d'accueil « libres » à destination des parents | | | | | |
| Action 5 : Associer les parents au travail de prévention et de protection de l'enfance | | | | | |
| Action 6 : Déployer des ateliers dédiés à la parentalité adoptive | | | | | |
| <i>Objectif 3 : Renforcer l'interconnaissance, les partenariats et la formation entre les acteurs de la prévention et du soutien à la parentalité</i> | | | | | |
| Action 7 : Renforcer les partenariats engagés en matière de prévention et de parentalité | | | | | |

Contexte et enjeux

❖ **Une augmentation importante du nombre d'enfants concernés par une IP entre 2017 et 2021 (+29%)**



❖ **La CRIP, une instance bien repérée et réactive**

- ✓ La CRIP est une instance bien repérée avec des partenariats solides
- ✓ 8 IP sur 10 sont émises par des professionnels (1/3 par l'Education nationale publique ou privée, 1/4 par un Conseil départemental et près d'une sur cinq par le secteur santé)
- ✓ Des évaluations réalisées en binôme (PMI / SIPAS) pour les enfants de moins de 6 ans ; par les assistantes sociales de secteur pour les enfants de plus de 6 ans, et un dispositif d'évaluation interne à la CRIP depuis 2020 pour des situations spécifiques

❖ **Plusieurs enjeux à l'évolution du dispositif**

- ✓ Les alternatives à l'IP : la proportion de classements sans suite et de classements sans suite avec suivi social ou médico-social à l'issue de l'évaluation représente la moitié des IP reçues au Département, ce qui doit conduire à repenser les outils d'interventions médico-sociales
- ✓ Le travail auprès des familles : constat que l'environnement familial est encore insuffisamment exploré lors des évaluations d'IP
- ✓ L'adaptation aux évolutions du cadre d'évaluation : l'appropriation par tous du cadre de référence national et de la méthodologie d'évaluation de la situation des enfants et adolescents en situation de danger

Synoptique des objectifs et actions



Axe 2 : objectifs et actions

Objectif 4 : Développer une culture commune en matière de repérage des enfants en situation de danger ou de risque de danger

Action 8 : Renforcer la formation des professionnels en matière de repérage et d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger

Action 9 : Renforcer l'animation du protocole d'accord relatif au traitement des informations préoccupantes et des signalements sur le département

Objectif 5 : Poursuivre l'adaptation des outils du dispositif de recueil et d'évaluation des Informations Préoccupantes (IP)

Action 10 : Mettre à jour le dispositif Information Préoccupante (IP) et renforcer l'association des partenaires et des familles

Action 11 : Recueillir les données d'objectivation des facteurs de risque conduisant aux Informations Préoccupantes (IP)

AXE 2 – AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET L'ÉVALUATION DES SITUATIONS DE DANGER OU DE RISQUE DE DANGER

Objectif 4 : Développer une culture commune en matière de repérage des enfants en situation de danger ou de risque de danger

Fiche action 8

Renforcer la formation des professionnels en matière de repérage et d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Développer une culture commune du repérage des enfants en situation de danger ou de risque de danger et des besoins fondamentaux de l'enfant
- Diminuer le nombre de fiches de recueil d'information préoccupante (FRIP) venant des professionnels du Conseil départemental, lorsque le mineur et/ou sa famille bénéficie ou a déjà bénéficié d'un accompagnement ou d'une prise en charge
- Diminuer le nombre d'informations entrantes classées sans suite par une meilleure information des éléments constitutifs d'une Information Préoccupante (IP)
- Proposer des temps d'information multipartenariale et des sessions de formations pluri-institutionnelles

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Définir, en concertation avec les partenaires, un programme thématique de formations interprofessionnelles (professionnels du conseil départemental, des services hospitaliers de pédiatrie et pédopsychiatrie, médecins généralistes, forces de l'ordre, services de justice, Education Nationale, Enseignement catholique, associations de protection de l'enfance, acteurs du médico-social, secours à personne, médecins...)
- Inviter les partenaires à intégrer ou développer des temps de sensibilisation au dispositif de recueil et de traitement des IP dans le cadre de leurs formations initiales et continues
- Réaliser, avec l'Observatoire Vendéen de la Protection de l'Enfance (OVPE), un recensement des formations réalisées de manière interprofessionnelle et chez les partenaires, et un suivi des besoins de formation complémentaires

PILOTE(S)

- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE) – pilote**
- Service Pilotage de la Transversalité en Territoire (SP2T) - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- Département : Direction des Ressources Humaines (service formation), Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS), Protection Maternelle et Infantile (PMI), Service Pilotage des Ressources et de l'Evaluation (SPRE), groupe de suivi de la procédure IP, Foyer Départemental de l'Enfance
- Partenaires : Education Nationale et enseignement privé, MDPH, médecins, élus, Parquet, ARS, MSA, CAF
- Médecins généralistes, services hospitaliers de pédiatrie et de pédopsychiatrie police et gendarmerie, pompiers et Samu...

INDICATEURS

- Nombre de formations organisées (et nombre d'heures de formation)
- Nombre de participants et typologie des partenaires
- Etat des lieux annuel de l'OVPE (nombre d'IP entrantes classées sans suite...)

CALENDRIER :

2023 - 2026

AXE 2 – AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET L'ÉVALUATION DES SITUATIONS DE DANGER OU DE RISQUE DE DANGER

Objectif 4 : Développer une culture commune en matière de repérage des enfants en situation de danger ou de risque de danger

Fiche action 9

Renforcer l'animation du protocole d'accord relatif au traitement des informations préoccupantes et des signalements sur le département

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Poursuivre l'animation du protocole départemental avec l'ensemble des acteurs signataires et renforcer le partenariat en matière d'évaluation
- Renforcer la communication sur le repérage et l'évaluation des enfants en situation de danger ou de risque de danger
- Diminuer le nombre d'IP classées sans suite après évaluation

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Réunir annuellement les signataires du protocole départemental pour une amélioration continue du dispositif
- Nommer un interlocuteur dédié au sein de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH/ MVA) pour la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP)
- Développer le partenariat engagé avec l'éducation nationale, la DEC et la PJJ pour l'évaluation des situations
- Elaborer un guide des ressources et outils en matière de prévention et de repérage des situations de danger ou de risque de danger (définition d'une IP, différence entre signalement et IP, circuit des IP, modalités de partage d'informations à caractère secret, communication avec la CRIP, obligation d'affichage du 119...) et le diffuser à l'ensemble des partenaires
- Systématiser un retour d'information aux professionnels des suites données à l'IP
- Documenter l'espace Intranet du Conseil Départemental (guide des ressources et outils, recommandations et outils de la Haute Autorité de Santé, articles...)
- Mieux faire connaître le formulaire de recueil des IP disponible sur le site du CD et ses modalités d'accès

PILOTE

- Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

ACTEURS ASSOCIES

- MDPH/MVA, Elus, Parquet, FDE, SIPAS, PMI, Education Nationale, Direction de l'Enseignement Catholique, médecins, police et gendarmerie, services hospitaliers, service communication du Département, PJJ, Ordre des médecins, Association des Maires et Présidents d'EPCI, DRTE...

INDICATEURS

- Nombre de réunions de suivi du protocole IP organisées
- Nombre de situations ayant nécessité un échange CRIP/ MDPH/MVA
- Proportion d'émetteurs ayant reçu un courrier de retour d'information
- Mise en place effective des outils de communication

CALENDRIER :

2023 - 2026

AXE 2 – AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET L'ÉVALUATION DES SITUATIONS DE DANGER OU DE RISQUE DE DANGER

Objectif 5 : Poursuivre l'adaptation des outils du dispositif de recueil et d'évaluation des Informations Préoccupantes

Fiche action 10

Mettre à jour le dispositif Information Préoccupante (IP) et renforcer l'association des partenaires et des familles

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Poursuivre l'actualisation du guide procédure IP en prenant en compte les recommandations et outils du référentiel national de la Haute Autorité de Santé (HAS) en matière d'évaluation
- Améliorer la communication auprès des familles dans le cadre d'une évaluation d'IP

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mettre à jour les courriers à destination des familles dans le cadre d'une information préoccupante (courrier d'information et de convocation à la suite d'une réception d'IP en amont de l'évaluation, récapitulatif des informations utiles et des démarches prévues dans le cadre de l'évaluation)
- Elaborer une brochure d'information de l'évaluation d'IP à destination des familles
- Mettre en place un Comité de pilotage restreint de mise à jour continue du guide de procédure IP

PILOTE(S)

- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

ACTEURS ASSOCIES

- Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP), SIPAS, PMI, Service communication, Service Pilotage des Ressources et de l'Evaluation (SPRE)

INDICATEURS

- Mise à jour du référentiel IP
- Nombre de rencontres en Comité de pilotage pour l'élaboration du guide des procédures
- Mise à jour effective des courriers d'information des familles
- Nombre de flyers transmis

CALENDRIER :

2022 - 2024

AXE 2 – AMÉLIORER LE REPÉRAGE ET L'ÉVALUATION DES SITUATIONS DE DANGER OU DE RISQUE DE DANGER

Objectif 5 : Poursuivre l'adaptation des outils du dispositif de recueil et d'évaluation des Informations Préoccupantes

Fiche action 11

Recueillir les données d'objectivation des facteurs de risque conduisant aux Informations Préoccupantes (IP)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Garantir la transmission des informations nécessaires sous forme anonyme à l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) et à l'Observatoire Vendéen de la Protection de l'Enfance (OVPE)
- Mettre en adéquation la procédure de saisie des informations préoccupantes par les professionnels de l'ASE avec les recommandations de la HAS et l'annexe 2.8 du CASF
- Adapter les dispositifs de prévention aux besoins repérés sur le territoire

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Renforcer le système de recueil des données relatives aux IP au sein de l'outil IODAS, par l'utilisation des catégories et items prévues par l'annexe 2.8 du code de l'action sociale et des familles ne faisant pas l'objet actuellement d'une saisie :
 - Conditions de résidence de l'enfant au moment de l'IP
 - Problématiques familiales observées ou prises en compte dans le cadre de l'évaluation (conduites addictives des titulaires de l'autorité parentale, handicap psychique ou mental, exposition de l'enfant à des conflits de couples, des violences familiales...)
 - Situation du mineur qui a permis de considérer que, dans un cadre intrafamilial, il est en danger ou en risque de danger (violences sexuelles envers le mineur, violences physiques, négligences, violences psychologiques...)
 - Nature du danger ou du risque de danger (santé, sécurité, moralité, conditions d'éducation...)
- Analyser ces données dans le cadre de l'état des lieux annuel des IP réalisé par l'OVPE
- Réaliser à minima tous les 5 ans, dans le cadre du bilan du Schéma Vendée Enfance Famille, une évaluation de l'ensemble du dispositif de recueil et de traitement des informations préoccupantes

PILOTE(S)

- **Direction Enfance Famille – pilote**
- DRTE - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- INETUM
- Direction des Services Numériques (DSN)
- Observatoire Vendéen de la Protection de l'Enfance (OVPE)
- Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Observatoire National de la Protection de l'Enfance (ONPE)

INDICATEURS

- Saisie effective des données selon les catégories et items prévus à l'annexe 2.8 du CASF
- Transmission annuelle des données à l'OVPE et à l'ONPE
- Analyse annuelle des données

CALENDRIER :

2023 - 2026

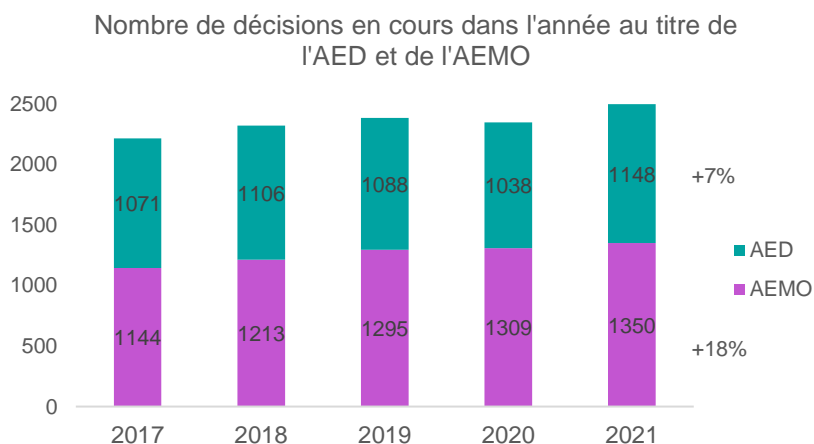
Synoptique des objectifs et actions

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|
| Objectif 4 : Développer une culture commune en matière de repérage des enfants en situation de danger ou de risque de danger | | | | | |
| Action 8 : Renforcer la formation des professionnels en matière de repérage et d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger | | | | | |
| Action 9 : Renforcer l'animation du protocole d'accord relatif au traitement des informations préoccupantes et des signalements sur le département | | | | | |
| Objectif 5 : Poursuivre l'adaptation des outils du dispositif de recueil et d'évaluation des Informations Préoccupantes (IP) | | | | | |
| Action 10 : Mettre à jour le dispositif Information Préoccupante (IP) et renforcer l'association des partenaires et des familles | | | | | |
| Action 11 : Recueillir les données d'objectivation des facteurs de risque conduisant aux Informations Préoccupantes (IP) | | | | | |

Contexte et enjeux

❖ **Un dispositif de protection de l'enfance en tension, avec des difficultés croissantes de mise en œuvre des mesures**

- ✓ Le nombre de mineurs pris en charge chaque année au titre de l'AED et de l'AEMO croît de façon continue ainsi que les délais de mise en œuvre de ces mesures de milieu ouvert. **Le délai moyen d'attente de mise en œuvre d'une mesure de milieu ouvert est de 6 mois en 2021** compromettant directement l'efficacité du dispositif



- ✓ Le dispositif d'accueil familial est en tension. Principal mode d'accueil en Vendée et réponse la mieux adaptée aux besoins de la plupart des enfants confiés, le dispositif est confronté **l'évolution constante du nombre de placements (+19% entre 2017 et 2021, hors mineurs non accompagnés)** et une lente décreue du nombre d'assistants familiaux, entraînant l'incapacité à proposer des lieux d'accueil adaptés et l'apparition de placements en attente d'exécution.

- ✓ L'offre d'accueil du Département fait face à toujours plus d'accueil d'enfants à besoins spécifiques et une insuffisance prégnante de places DITEP et IME sur le territoire

582 jeunes de moins de 21 ans pris en charge par l'ASE disposent d'un droit MDPH en cours au 31/12/2021, soit **20,5%** des jeunes concernés par une prise en charge ASE toute mesure confondue (23% parmi les mineurs confiés à l'ASE)

❖ **Un enjeu de renouvellement et d'adaptation des modalités d'intervention**

- ✓ Des besoins observés autour du répit familial via la présence de lieux ressources et de répit et des enjeux d'évolution des aides éducatives à domicile via des mesures d'AED et d'AEMO renforcées et modulables

Synoptique des objectifs et actions



Axe 3 : objectifs et actions

Objectif 6 : Adapter les réponses en matière d'intervention à domicile en protection de l'enfance aux besoins fondamentaux des enfants et des familles

Action 12 : Renouveler les modalités d'intervention à domicile en protection de l'enfance

Action 13 : Développer les lieux ressources et lieux répit

Objectif 7 : Poursuivre la promotion de l'accueil familial

Action 14 : Poursuivre le travail de valorisation et de promotion du métier d'assistant familial au sein du département

Action 15 : Accompagner les évolutions métiers, la formation et renforcer les liens entre les assistants familiaux et les autres professionnels de l'ASE

Objectif 8 : Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Action 16 : Créer un service d'accueil familial d'urgence adossé au Foyer départemental de l'enfance

Action 17 : Développer l'accueil de jour partenarial à La Roche-sur-Yon

Action 18 : Coordonner et évaluer les différentes équipes mobiles sur le département

Action 19 : Mettre en place des établissements ou lieux de vie et d'accueil spécialisés dans l'accueil de mineurs à besoins spécifiques

AXE 3 – ADAPTER LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Objectif 6 : Adapter les réponses en matière d'intervention à domicile en protection de l'enfance aux besoins fondamentaux des enfants et des familles

Fiche action 12

Renouveler les modalités d'intervention à domicile en protection de l'enfance

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Instaurer des mesures d'Aide Educative à Domicile (AED) et d'Aide Educative en Milieu Ouvert (AEMO) modulables aux besoins des familles
- Adapter les interventions en AED et AEMO aux besoins évolutifs des familles pour réduire les délais de prise en charge et favoriser la continuité des interventions

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Actualiser les cahiers des charges et renouveler les conventions AED et AEMO avec les prestataires concernés
 - intégration du champ de la santé, recherche de la moindre judiciaire des mesures AED
- Etudier l'expérimentation de la mesure unique (ou mesure éducative personnalisée en milieu ouvert)
 - groupe de travail (SIPAS, ASE, prestataires, justice) et appui du retour d'expérience du département d'Ille-et-Vilaine
- Expérimenter une équipe départementale dédiée (ASE et/ou SIPAS) de mise en œuvre de mesures d'accompagnement à domicile en complémentarité des associations prestataires

PILOTE(S)

- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE) – pilote**
- Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS) - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- Associations partenaires
- Service Pilotage des Ressources et de l'Evaluation (SPRE)
- Juges des enfants
- PJJ
- ARS

INDICATEURS

- Délai d'attente de mise en place des mesures d'AED et d'AEMO;
- Bilan sur les sorties d'AED et d'AEMO

CALENDRIER :

2023 - 2026

AXE 3 – ADAPTER LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Objectif 6 : Adapter les réponses en matière d'intervention à domicile en protection de l'enfance aux besoins fondamentaux des enfants et des familles

Fiche action 13

Développer les lieux ressources et lieux répit

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Déployer des structures ressources pour venir en soutien aux familles
- Eviter la judiciarisation ou le placement de l'enfant

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Mettre en place un lieu de répit de proximité et territorialisé (accueil en famille) pour permettre à l'enfant et sa famille de prendre un temps de recul dans le cadre d'un accompagnement en prévention ou en protection
 - réflexion autour d'une contractualisation avec des structures d'accueils en famille / de relais (exemple : le Parc de la Brosse)
- Sensibiliser les professionnels à l'ensemble des dispositifs existants

PILOTE(S)

- **Aide sociale à l'enfance (ASE)**

ACTEURS ASSOCIES

- CAF, communes d'implantation des lieux, tissu associatif
- Etat - DSDEN / Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)

INDICATEURS

- Nombre de séjours réalisés
- Nombre de jeunes concernés
- Qualité de l'accompagnement et effet : bilan d'activité des séjours
- Questionnaire de satisfaction des familles

CALENDRIER :

2025 - 2026

Objectif 7 : Poursuivre la promotion de l’accueil familial

Fiche action 14

Poursuivre le travail de valorisation et de promotion du métier d’assistant familial au sein du département



OBJECTIFS POURSUIVIS

- Poursuivre et renforcer les actions de communication et de promotion du métier d’assistant familial
- Renforcer l’attractivité du métier d’assistant familial



MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Diffuser une campagne de communication départementale annuelle de promotion du métier d’Assistant Familial (abris bus notamment)
- Mobiliser différents médias : Journal de la Vendée, réseaux sociaux, TV Vendée
- Promouvoir le métier au travers de témoignages d’assistants familiaux volontaires sur différents manifestations du département

PILOTE(S)



- **Direction de la communication (pilote)**
- Aide Sociale à l’Enfance (ASE) - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- Protection Maternelle et Infantile (PMI)
- Foyer Départemental de l’Enfance (FDE)

INDICATEURS



- Nombre de production de sujets sur les assistants familiaux par le service communication du Département
- Nombre de recrutements d’assistant familial
- Evolution du nombre de demandes d’agrément



CALENDRIER :

2022 - 2026

Objectif 7 : Poursuivre la promotion de l'accueil familial

Fiche action 15

Accompagner les évolutions métiers, la formation et renforcer les liens entre les assistants familiaux et les autres professionnels de l'ASE

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Renforcer la place des assistants familiaux au sein des équipes des Maisons des Solidarités et de la Famille (MDSF) en territoire
- Consolider le programme de formations continues et transversales sur l'accueil des enfants et jeunes à besoins spécifiques à destination des assistants familiaux et des autres professionnels de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)
- Accompagner les évolutions métiers, par des échanges entre pairs et du soutien via des temps de répit (Maison des assistants familiaux)

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Intégrer les assistants familiaux aux journées d'accueil des nouveaux arrivants du Département
- Formaliser l'accueil des nouveaux assistants familiaux au sein des Maisons Départementales des Solidarités et de la Famille (MDSF)
- Instaurer des groupes de pairs et d'échanges de pratiques entre assistants familiaux : accueil d'un nouvel enfant, organisation des relais, difficultés nocturnes...
- Renforcer la proposition de l'offre de formations continues et transversales (compétences psychosociales, comportements sexuels problématiques, théorie de l'attachement...)

PILOTE(S)

- **Aide sociale à l'enfance (ASE)**

ACTEURS ASSOCIES

- Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS),
- SP2T (COTER)
- Direction Des Ressources Humaines

INDICATEURS

- Nombre d'assistants familiaux accueillis au Département et en MDSF
- Nombre de groupes de pair et d'échanges de pratiques mis en place
- Evaluation de la qualité de vie au travail des assistants familiaux et niveau de satisfaction : enquête de satisfaction des assistants familiaux réalisée par qui, à quel rythme
- Nombre d'assistants familiaux inscrits en formation continue et en formation ponctuelle

CALENDRIER :

2023-2026

AXE 3 – ADAPTER LES MODALITÉS D’ACCUEIL ET D’ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Objectif 8 : Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Fiche action 16

Créer un service d'accueil familial d'urgence adossé au Foyer départemental de l'enfance (FDE)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Disposer d'une offre d'accueil d'urgence diversifiée et étoffée en réponse aux besoins et situations spécifiques de certains mineurs
- Conduire la mission d'évaluation de la situation sociale et familiale de l'enfant à partir d'un accueil d'assistants familiaux formés, spécialisés et accompagnés par les travailleurs sociaux du Foyer départemental de l'Enfance.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Expérimentation dans le cadre de l'ouverture de l'annexe du Foyer Départemental de l'Enfance à Fontenay le Comte
- Adapter le projet de service d'accueil d'urgence des 0-6 ans auprès d'assistants familiaux

PILOTE(S)

- Foyer Départemental de l'Enfance (FDE)

ACTEURS ASSOCIES

- ASE (Dispositif d'Accueil)
- Assistants familiaux (AF)

INDICATEURS

- Nombre d'accueils réalisés
- Taux de rotation des effectifs
- Durée de l'évaluation

CALENDRIER :

2025

AXE 3 – ADAPTER LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Objectif 8 : Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Fiche action 17

Développer l'accueil de jour partenarial à La Roche-sur-Yon

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Etoffer l'offre d'accompagnement pour prendre en compte les besoins spécifiques de certains jeunes
- Co-construire la réflexion avec l'ensemble des partenaires impliqués
- Impliquer les jeunes dans la réflexion et l'évaluation de ces dispositifs

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Co-construire en partenariat un cahier des charges (ASE, PJJ, ARS notamment)
- Expérimenter un dispositif partenarial cofinancé
- Evaluer la mise en œuvre expérimentale et définir les suites à donner

PILOTE(S)

- **Direction Enfance Famille – pilote**
- Protection Judiciaire de la Jeunesse - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- ARS
- FDE
- Ville de la Roche-sur-Yon
- Associations
- Jeunes
- Education Nationale
- Maison des Adolescents (MDA)
- Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS)

INDICATEURS

- Mise en place effective d'un dispositif d'accueil de jour
- Nombre de jeunes accueillis
- Taux d'activité des structures
- Qualité de l'accompagnement et effet sur les jeunes : questionnaire de satisfaction/ enquête auprès des jeunes

CALENDRIER :

2024-2026

AXE 3 – ADAPTER LES MODALITÉS D’ACCUEIL ET D’ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Objectif 8 : Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Fiche action 18

Coordonner et évaluer les différentes équipes mobiles sur le département

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Permettre une meilleure connaissance des dispositifs d'équipes mobiles et leur implantation sur le département
- Améliorer la réponse aux besoins des enfants accueillis en protection de l'enfance par ces équipes
- Coordonner les interventions de ces équipes avec les services intervenants auprès des enfants et de leurs familles

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Etablir un état des lieux des équipes mobiles
- Déployer un plan de communication pour faire connaître ces dispositifs
- Définir un référentiel d'évaluation
- Identifier les forces et les marges de progression

PILOTE(S)

- Direction Enfance Famille (DEF) – pilote
- Agence Régionale de Santé (ARS) - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- Associations, DSDEN, Maison des Adolescents (MDA), EPSM de Vendée, Mission prévention santé...

INDICATEURS

- Mise en place de la communication sur ces dispositifs
- Identification de préconisations d'évolution

CALENDRIER :

A partir de 2023

AXE 3 – ADAPTER LES MODALITÉS D’ACCUEIL ET D’ACCOMPAGNEMENT AUX BESOINS DES ENFANTS ET DE LEURS FAMILLES

Objectif 8 : Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques

Fiche action 19

Mettre en place des établissements ou lieux de vie et d’accueil spécialisés dans l’accueil de mineurs à besoins spécifiques

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Répondre à l’accueil des jeunes à besoins spécifiques
- Eviter les ruptures de parcours
- Proposer une prise en charge adaptée et diversifiée

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Co-construire des projets partenariaux pour un public à besoin de protection, de soins et d’encadrement adapté
 - Création de lieux de répit mineurs fugueurs / mineurs prostitués répartis sur le territoire
 - Création d’un Lieu de Vie d’Accueil (LVA) permettant la prise en charge d’adolescents répondant à la double problématique : protection de l’enfance et PJJ
 - Création d’une structure spécifique pour les enfants victimes d’agressions sexuelles
 - Création d’une unité mobile soutien aux établissements LDVA et assistants familiaux accueillant des enfants victimes d’agression sexuels et/ou ayant des comportements sexuels problématiques
 - Création d’un LVA supplémentaire pour les jeunes en situation de handicap

PILOTE(S)

- **Aide Sociale à l’Enfance (ASE) – pilote**
- Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et Agence Régionale de Santé (ARS) - copilotes

ACTEURS ASSOCIES

- EPSM de Vendée, parquet, juge des enfants, Maison Protection des Familles (MPF), Service Pilotage des Ressources et de l’Evaluation (SPRE), CRIAVS

INDICATEURS

- Nombre de nouvelles structures/ nouvelles places créées
- Nombre de jeunes accueillis
- Taux d’activité des structures
- Bilan des sorties : nombre de fin d’accueil, projet des jeunes à la sortie

CALENDRIER :

Appels à projet à partir de 2023 - 2024

Synoptique des objectifs et actions



Axe 3 : calendrier de mise en œuvre

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|
| Objectif 6 : Adapter les réponses en matière d'intervention à domicile en protection de l'enfance aux besoins fondamentaux des enfants et des familles | | | | | |
| Action 12 : Renouveler les modalités d'intervention à domicile en protection de l'enfance | | | | | |
| Action 13 : Développer les lieux ressources et lieux répit | | | | | |
| Objectif 7 : Poursuivre la promotion de l'accueil familial | | | | | |
| Action 14 : Poursuivre le travail de valorisation et de promotion du métier d'assistant familial au sein du département | | | | | |
| Action 15 : Accompagner les évolutions métiers, la formation et renforcer les liens entre les assistants familiaux et les autres professionnels de l'ASE | | | | | |
| Objectif 8 : Améliorer la prise en charge des enfants et jeunes à besoins spécifiques | | | | | |
| Action 16 : Créer un service d'accueil familial d'urgence adossé au Foyer départemental de l'enfance | | | | | |
| Action 17 : Développer l'accueil de jour partenarial à La Roche-sur-Yon | | | | | |
| Action 18 : Coordonner et évaluer les différentes équipes mobiles sur le département | | | | | |
| Action 19 : Mettre en place des établissements ou lieux de vie et d'accueil spécialisés dans l'accueil de mineurs à besoins spécifiques | | | | | |

Contexte et enjeux

- ❖ ***Une logique de parcours dans les mesures de protection de l'enfance et d'adaptation du statut de l'enfant confié à renforcer***
 - ✓ L'accompagnement des enfants et des familles à décorrélérer des dispositifs de mesures de protection de l'enfance mis en œuvre et le déploiement du projet pour l'enfant (PPE) pour l'ensemble des mesures (milieu ouvert et placement) comme objectifs à atteindre
 - ✓ L'adaptation du statut de l'enfant accueilli sur le long terme et du risque de délaissement parental comme objets d'une meilleure attention de suivi dans l'intérêt des enfants, notamment via une mobilisation plus importante de la Commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés

- ❖ ***La préparation et la sécurisation de la sortie du dispositif ASE***
 - ✓ Des outils de sécurisation du processus de retour en famille des enfants confiés dès lors qu'il est envisageable à engager
 - ✓ Une logique de parcours et d'accompagnements à l'autonomie (administratif, financier, logement, savoir-être, savoir-faire...) de tous les jeunes qui sortent du dispositif à renforcer

Synoptique des objectifs et actions



Axe 4 : objectifs et actions

Objectif 9 : Renforcer la qualité et la coordination des parcours en protection de l'enfance

Action 20 : Finaliser la mise en œuvre du PPE pour tous les enfants pris en charge en protection de l'enfance (milieu ouvert et placement)

Action 21 : Renforcer et asseoir le fonctionnement de la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC)

Objectif 10 : Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes entre 16 et 18 ans à la sortie du dispositif

Action 22 : Sécuriser davantage la sortie des enfants et jeunes de l'ASE

Action 23 : Renforcer le travail au retour en famille dans le cadre des placements

AXE 4 – FLUIDIFIER LES PARCOURS DES ENFANTS ET JEUNES ET RENFORCER LEUR SUIVI

Objectif 9 : Renforcer la qualité et la coordination des parcours en protection de l'enfance

Fiche action 20

Finaliser la mise en œuvre du Projet Pour l'Enfant (PPE) pour tous les enfants pris en charge en protection de l'enfance (milieu ouvert et placement)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Déployer le PPE pour chaque enfant protégé

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Expérimenter la nouvelle trame de PPE sur deux territoires d'action sociale (Nord-Ouest et Sud) et en analyser le retour d'expérience
- Déployer le PPE sur tous les territoires d'action sociale, pour tous les enfants pris en charge (mesures éducatives à domicile, placements individuels ou collectifs)

PILOTE(S)

- Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

ACTEURS ASSOCIES

- Foyer Départemental de l'Enfance (FDE), Service Adoption et Administration Ad'hoc (AAA), Service Pilotage des Ressources et de l'Evaluation (SPRE), Associations partenaires

INDICATEURS

- Evaluation de l'expérimentation PPE au bout de 6 mois.
- Nombre de PPE effectivement réalisés et suivis

CALENDRIER :

2023 : déploiement du PPE au sein des territoires ASE

2024 – 2026 : déploiement du PPE au sein des établissements et pour les mesures de milieu ouvert

Objectif 9 : Renforcer la qualité et la coordination des parcours en protection de l'enfance

Fiche action 21

Renforcer et asseoir le fonctionnement de la Commission d'Examen de la Situation et du Statut des Enfants confiés (CESSEC)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Veiller à la cohérence du statut juridique de l'enfant confié dans son intérêt
- Promouvoir le rôle de la CESSEC (Instance obligatoire et encadrée par l'article L 223-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles)
- Sensibiliser les professionnels au repérage du risque de délaissement parental et les accompagner dans la constitution du dossier de dépôt d'une requête auprès du Tribunal Judiciaire

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Faire connaître la procédure relative aux situations de déclaration judiciaire de délaissement parental (DJDP)
- Présenter la CESSEC et la procédure de DJDP sur tous les territoires du service de l'Aide Sociale à l'Enfance auprès du personnel administratif et éducatif
- Organiser un cycle de formation des équipes sur le délaissement parental.
- Etablir un bilan annuel du fonctionnement de la commission

PILOTE(S)

- **Service Adoption et Administration Ad'hoc (AAA) - pilote**
- Aide Sociale à l'Enfance (ASE) - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- Observatoire Vendée de la Protection de l'Enfance (OVPE)
- Service Pilotage de la Transversalité en Territoire (SP2T)

INDICATEURS

- Nombre de rencontres sur les territoires relatives à la présentation de l'instance
- Nombre de saisine de la CESSEC
- Nombre de demande de modification de statut de l'enfant
- Nombre de dépôt de requête en DJDP auprès du Tribunal Judiciaire

CALENDRIER :

2022

AXE 4 – FLUIDIFIER LES PARCOURS DES ENFANTS ET JEUNES ET RENFORCER LEUR SUIVI

Objectif 10 : Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes entre 16 et 18 ans à la sortie du dispositif

Fiche action 22

Sécuriser davantage la sortie des enfants et jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Mieux préparer la sortie du dispositif de tous les jeunes confiés à l'ASE en priorisant l'accompagnement vers l'autonomie et l'établissement de liens sécurisés
- Mettre en application les évolutions législatives
- Accompagner la mise en place du parrainage et du mentorat en lien avec les associations.
- Renforcer la transversalité entre la DEF et le SIPAS afin de favoriser les relais vers les interlocuteurs de droit commun à mobiliser à la sortie du dispositif

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- **Formaliser des procédures**
 - Elaborer une trame et une procédure commune (ASE/établissements) d'entretien des 17 ans
 - Instaurer une commission départementale d'accès à l'autonomie des jeunes majeurs
 - Construire un parcours personnalisé d'accès à l'autonomie à partir de l'entretien des 17 ans avec un tronc commun en lien avec les partenaires du droit commun
 - Instaurer une concertation dès 16 ans avec l'équipe dédiée 16-25 de la MDPH pour les jeunes en situation de handicap (évaluation, orientations, démarches à engager)
 - Réaliser un bilan sur le parcours et l'accès à l'autonomie des majeurs ou mineurs émancipés sortis du dispositif de l'ASE au travers d'une enquête post sorties
- **Développer des outils d'accompagnement**
 - Mettre en place un coordonnateur/facilitateur du parcours du jeune majeur
 - Développer les dispositifs de parrainage et du mentorat (loi 7 février 2022)
 - Poursuivre le développement de partenariats avec les résidences sociales, bailleurs sociaux et Foyer Jeune Travailleur (FJT)
 - Développer des ateliers collectifs partenariaux « pour apprendre à faire seul » à partir de 16 ans à destination des adolescents accueillis à l'ASE
 - Proposer des passerelles avec l'axe accès aux droits du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF)

PILOTE(S)

- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE) pilote**
- SIPAS – copilote
- MDPH - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- CPAM, CAF, missions locales, association parrainage et mentorat Adepape, Union départementale des associations familiales (UDAF), la Grande famille, Agence Régionale de Santé (ARS), Associations partenaires, jeunes et parents, PJJ, Education Nationale

INDICATEURS

- Nombre de jeunes bénéficiant de l'entretien des 17 ans
- Nombre de bilans annuels auprès des jeunes sortant de l'ASE
- Nombre d'enfants parrainés et d'enfants concernés par le mentorat
- Mise en place effective des ateliers collectifs et nombre de jeunes participants
- Nombre d'orientations adultes attribuées à 16 ans et à 17 ans
- Nombre d'orientations établissement effectives à 18, 19 et 20 ans

CALENDRIER :

Fin 2022 – 2023 : développement du mentorat et du parrainage

2023 : finalisation trame entretien 17 ans

2022-2026 : construction du parcours vers l'autonomie avec les partenaires de droit commun

AXE 4 – FLUIDIFIER LES PARCOURS DES ENFANTS ET JEUNES ET RENFORCER LEUR SUIVI

Objectif 10 : Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes entre 16 et 18 ans à la sortie du dispositif

Fiche action 23

Renforcer le travail au retour en famille dans le cadre des placements

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Favoriser le retour en famille des enfants confiés à l'ASE en permettant aux équipes d'accéder à différents outils et moyens pour mieux l'accompagner
- Augmenter le nombre de main levée de placement

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Développer l'accueil séquentiel et l'accès à des lieux de répit pendant l'accompagnement au retour en famille
- Organiser des formations et sensibilisation des équipes sur l'accompagnement au retour en famille
- Poursuivre le travail autour de l'élaboration d'un référentiel Placement Educatif à Domicile (PEAD)
- Réaliser l'évaluation des dispositifs

PILOTE(S)

- Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

ACTEURS ASSOCIES

- Prestataires, parents, Direction des Ressources Humaines

INDICATEURS

- Mise en place effective de l'accueil séquentiel
- Nombre de familles et d'enfants concernés par l'accueil séquentiel
- Nombre de PEAD et durée moyenne
- Nombre de main levée de placement judiciaires et administratifs
- Nombre de main levée de placement ayant abouti à un retour en famille réussi (indicateur à construire)

CALENDRIER :

2023-2026

Synoptique des objectifs et actions



Axe 4 : calendrier de mise en œuvre

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|
| Objectif 9 : Renforcer la qualité et la coordination des parcours en protection de l'enfance | | | | | |
| Action 20 : Finaliser la mise en œuvre du PPE pour tous les enfants pris en charge en protection de l'enfance (milieu ouvert et placement) | | | | | |
| Action 21 : Renforcer et asseoir le fonctionnement de la commission d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (CESSEC) | | | | | |
| Objectif 10 : Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes entre 16 et 18 ans à la sortie du dispositif | | | | | |
| Action 22 : Sécuriser davantage la sortie des enfants et jeunes de l'ASE | | | | | |
| Action 23 : Renforcer le travail au retour en famille dans le cadre des placements | | | | | |

Contexte et enjeux

❖ *L'amélioration continue des partenariats*

- ✓ Des partenariats renforcés lors du précédent schéma, en particulier avec l'Education Nationale, le parquet et la Protection judiciaire de la jeunesse
- ✓ Un besoin partagé de formaliser des temps de travail en lien avec des réflexions communes
- ✓ Les champs de la prévention et de la parentalité partagés entre le schéma enfance famille et le schéma des services aux familles avec pour enjeu le partenariat prioritaire entre le Conseil Départemental et la CAF à formaliser pour l'articulation des deux schémas

❖ *Des enjeux de pilotage et de suivi des politiques de protection de l'enfance*

- ✓ Des données de suivi et d'indicateurs à enrichir pour le pilotage de l'activité des services de l'aide sociale à l'enfance
- ✓ Le rôle de l'observatoire vendéen de la protection de l'enfance à clarifier et à renforcer via notamment la mise en œuvre et le suivi du schéma enfance famille

Synoptique des objectifs et actions



Axe 5 : objectifs et actions

Objectif 11 : Favoriser le partage d'information entre acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance

Action 24 : Renforcer le positionnement de l'OVPE dans le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance

Objectif 12 : Développer la coopération entre les institutions en charge de la protection de l'enfance

Action 25 : Mettre en place et animer une instance quadripartite entre acteurs de la protection de l'enfance

Action 26 : Formaliser des protocoles d'intervention entre acteurs

Objectif 11 : Favoriser le partage d'information entre acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance

Fiche action 24

Renforcer le positionnement de l'Observatoire Vendéen de la Protection de l'Enfance (OVPE) dans le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Assurer un espace régulier de partage d'informations et de concertation entre l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs
- Partager les données et informations relatives à la protection de l'enfance sur le département entre les acteurs du territoire

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Relancer les instances de l'OVPE : Assemblée plénière, Comité de pilotage
 - Réflexion sur la composition du niveau stratégique et la création d'un niveau technique
 - Axer le rôle de l'OVPE sur ses missions de partage de données et d'informations, et de suivi du schéma enfance famille
- Identifier et partager entre les institutions un socle d'indicateurs relatifs à la protection de l'enfance
- Rédiger et diffuser un rapport de l'Observatoire et/ou une newsletter thématique

PILOTE(S)

- **Observatoire Vendéen de la Protection de l'Enfance (OVPE)**

ACTEURS ASSOCIES

- Membres du comité de pilotage
- Signataires de la charte OVPE
- Direction des Solutions Numériques (DSN),
- Service Pilotage des Ressources et de l'Evaluation (SPRE)
- Direction communication du Département

INDICATEURS

- Animation effective et mobilisation des instances
- Mise en place du socle d'indicateurs
- Nombre de newsletter ou rapport diffusés

CALENDRIER :

2023

AXE 5 – RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Objectif 12 : Développer la coopération entre les institutions en charge de la protection de l'enfance

Fiche action 25

Mettre en place et animer une instance quadripartite entre acteurs de la protection de l'enfance

OBJECTIFS POURSUIVIS

- Améliorer le partenariat en protection de l'enfance dans le département et mettre en œuvre les orientations nationales (instruction ministérielle et loi 2022)
- Améliorer la connaissance de chaque institution sur les modalités d'intervention
- Partager des réflexions sur des dispositifs à développer dans l'intérêt des mineurs et des problématiques repérées sur le territoire

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

- Réunir les acteurs concernés et définir les modalités de fonctionnement de l'instance quadripartite : objectifs, fréquence de réunions, personnes associées, thématiques abordées, modalités d'intervention des institutions ...
- Organiser des temps de travail spécifiques sur certaines thématiques ou sur certaines situations (mesure unique, prostitution des mineurs...)

PILOTE(S)

- Direction Enfance Famille - pilote
- Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) - copilote

ACTEURS ASSOCIES

- Tribunal Judiciaire La Roche-sur-Yon / Tribunal Judiciaire Les Sables,
- Agence Régionale de Santé

INDICATEURS

- Nombre de réunions de l'instance quadripartite : au moins 2 fois/an
- Atteinte des objectifs fixés

CALENDRIER :

2023

AXE 5 – RENFORCER LA GOUVERNANCE ET LE PILOTAGE DE LA POLITIQUE DE PRÉVENTION ET DE PROTECTION DE L'ENFANCE

Objectif 12 : Développer la coopération entre les institutions en charge de la protection de l'enfance

Fiche action 26

Formaliser des protocoles d'intervention entre acteurs

OBJECTIFS POURSUIVIS



- Améliorer les collaborations entre acteurs
- Sécuriser les prises en charge des enfants, adolescents et jeunes majeurs suivis en protection de l'enfance

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE



- Co-construire le protocole autonomie (loi 2016)
- Co-construire le protocole prévention (loi 2016)
- Elaborer avec l'ARS un protocole pour assurer le suivi médical, l'accès aux soins et aux ESMS pour de tous les enfants confiés à l'ASE

PILOTE(S)

- **Aide Sociale à l'Enfance (ASE)**

ACTEURS ASSOCIES

- Tribunal ; CAF ; CPAM ; ARS / CPTS / CLS ; La Grande Famille ; UDAF ; Education Nationale ; DEC ; Direction de l'Insertion et de l'Accompagnement Social (DIAS) ; Protection Maternelle Infantile (PMI) ; Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social (SIPAS) ; EPCI – Association des Maires ; Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), Conseil Régional, Mission Locale

INDICATEURS

- Formalisation effective des protocoles
- Nombre d'enfants confiés à l'ASE effectivement entrés en ESMS / en attente d'entrée en ESMS
- Nombre de bilans annuels réalisés par médecin PMI, médecins généralistes ou médecin référent protection de l'enfance

CALENDRIER :

2023 - 2026

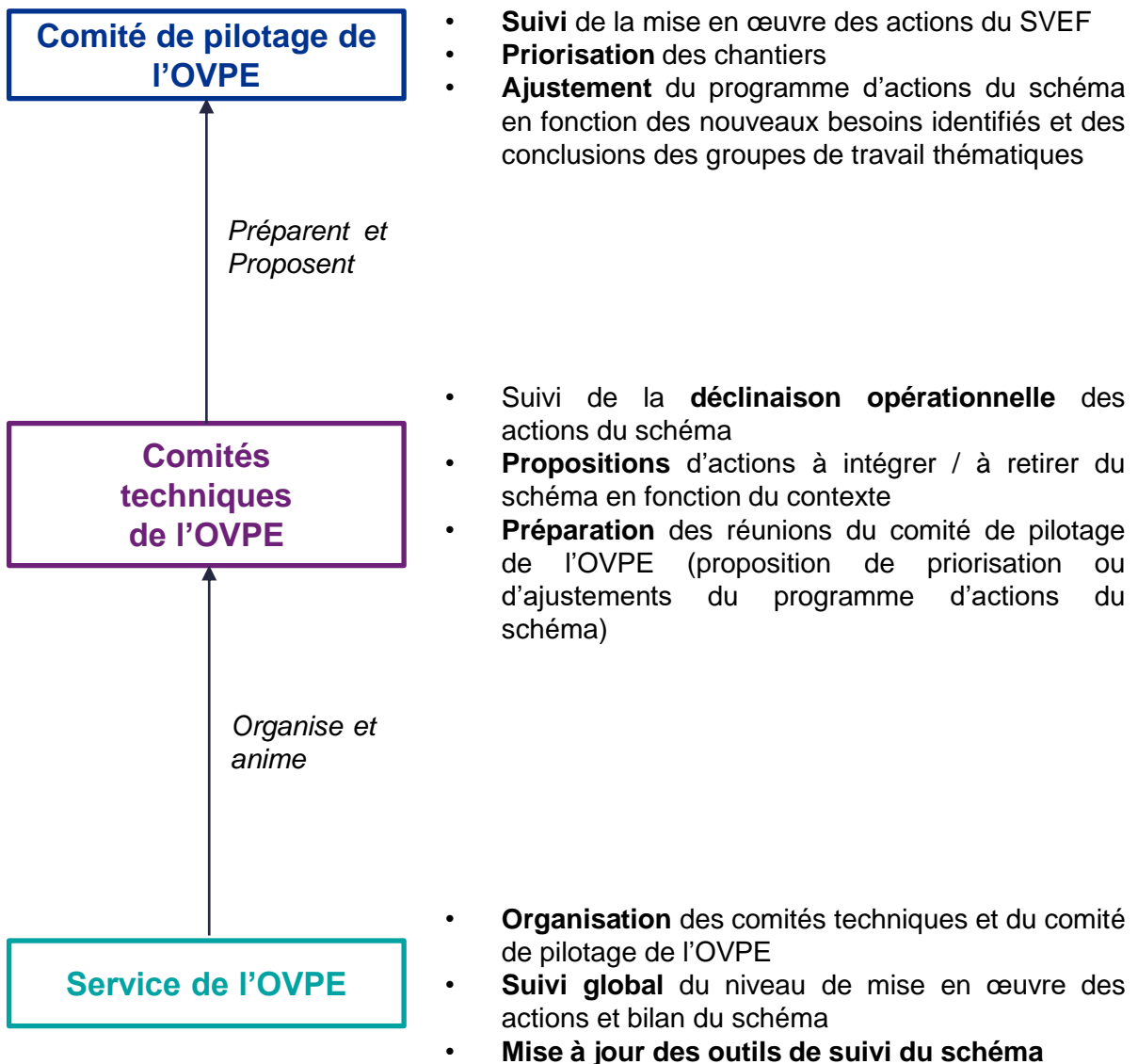
Synoptique des objectifs et actions



Axe 5 : calendrier de mise en œuvre

| | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|------|------|------|------|------|
| Objectif 11 : Favoriser le partage d'information entre acteurs institutionnels et associatifs de la protection de l'enfance | | | | | |
| Action 24 : Renforcer le positionnement de l'OVPE dans le pilotage de la politique de prévention et de protection de l'enfance | | | | | |
| Objectif 12 : Développer la coopération entre les institutions en charge de la protection de l'enfance | | | | | |
| Action 25 : Mettre en place et animer une instance quadripartite entre acteurs de la protection de l'enfance | | | | | |
| Action 26 : Formaliser des protocoles d'intervention entre acteurs | | | | | |

- Le Code de l'action sociale et des familles dispose que **l'observatoire départemental de la protection de l'enfance est notamment chargé du suivi de la mise en œuvre du schéma départemental**. Afin de répondre à cet objectif, le suivi du schéma Vendée enfance famille est construit autour du comité de pilotage et des comités techniques de l'OVPE.



AAH : Allocation Adulte Handicap

ADEPAPE : Association Départementale d'Entraide des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance

AED : Action Educative à Domicile

AEEH : Allocation d'Education de l'Enfance Handicap

AEMO : Assistance Educative en Milieu Ouvert

ARS : Agence Régionale de Santé

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

BDV : Bibliothèques Départementales de Vendée

CAF : Caisse d'allocations familiales

CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles

CESSEC : Commission d'Evaluation de la Situation et du Statut des Enfants Confiés à l'aide sociale à l'enfance

CJM : Contrat Jeune Majeur

COTER : Coordonnateur de Territoire (SP2T)

CRIP : Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes

DAPAPH : Direction Autonomie des Personnes Agées et des Personnes Handicapées

DA ASE : agents de l'unité des Dispositifs d'Accueil (unité ASE)

DIAS : Direction de l'Insertion et de l'Accompagnement Social

DSN : Direction des Solutions Numériques

DRTE : Direction Ressources, Transversalité et Evaluation

EAJE : Établissement d'Accueil du Jeune Enfant

EPP : Entretien Prénatal Précoce

ESSMS : Etablissements et Services Sociaux ou Médico-Sociaux

HAS : Haute Autorité de Santé

IP : Information Préoccupante

ITEP : Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique

MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées

MECS : Maison d'Enfants à Caractère Social

MNA : Mineur Non Accompagné

MSA : Mutualité Sociale Agricole

OVPE : Observatoire Vendée de la Protection de l'Enfance

PJJ : Protection Judiciaire de la Jeunesse

PMI : Protection Maternelle et Infantile

PPE : Projet Pour l'Enfant

PSF : Pôle Solidarités Famille

RJA : Responsable Juridique et Administratif (ASE)

RTE : Responsable Technique et Educatif (ASE)

SIPAS : Service de l'Insertion, de la Prévention et de l'Accompagnement Social

SP2T : Service Pilotage de la Transversalité en Territoire

SPRE : Service Pilotage des Ressources et de l'Evaluation

SVEF : Schéma Vendée de l'Enfance et de la Famille

TISF : Technicien.ne de l'Intervention Sociale et Familiale

VAD : Visite À Domicile

